



## Certification au label et marques « Villes & Destinations Bleues d'Avenir® » « Destinations Bleues d'Excellence® » - L'itinéraire « Blue World Heritage® »

### Co-concevoir, développer et spécialiser son projet de Territoire d'Excellence autour de **6 Pôles d'Innovations, de Transitions et d'Attractivité (PI.T.A)**

Les 6 Pôles d'Innovations, de Transitions et d'Attractivité (PI.T.A) caractérisent les valeurs, la vision et l'investissement de chaque ville dans l'économie bleue territoriale et touristique, écologique, culturelle et sociale. Ils valorisent le caractère unique de chaque ville (ses patrimoines) et ils créent les conditions pour assurer la qualité de vie de sa population, le développement durable des activités économiques et touristiques respectueuses de l'environnement marin et côtier, tout en mettant l'accent sur la protection de la biodiversité marine. Une marque certifiée par le réseau des Experts qui promeut un mode de vie en harmonie avec la mer et la nature, en mettant en avant les initiatives urbaines respectueuses de l'environnement marin et côtier.

**PITA 1. Plan Pluriannuel d'Investissement Transitions (PPIT) :** mise œuvre des transitions en lien avec les ODD – Agenda 2030, intégrés aux investissements productifs de la ville, les innovations et solutions du modèle de « Villes & Destinations Bleues d'Avenir ».

- Aménagements urbains de qualité de vie vus de la mer, de valorisation de la culture et des patrimoines, de mise en éco-tourisme, sport / santé, identité bleue...
- Innovations et infrastructures : Maison de la Mer / Boutique bleue de destination / bureau des guides / accueil réceptif touristique, d'information et d'immersion numérique / espace de co-working...
- Plan de valorisation de la plage et du front de mer
- Création des espaces de valorisation du patrimoine maritime : quai du patrimoine, musée...

**PITA 2. L'itinéraire culturel et nautique : Blue World Heritage®**, inscrit dans les référentiels de l'Unesco & des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe. Plan de Valorisation, de sauvegarde de la mer et la biodiversité, de protection du patrimoine et de notre histoire vue de la mer : culture, slow tourisme bleu, éducation, assistance et certification des entreprises engagées (Formation Adresse Recommandée), valorisation des acteurs de l'industrie créative et des savoir-faire de la mer (pêcheurs, métiers de la mer...).

- Valorisation locale et mise en écotourisme des Routes Bleues Mythiques du patrimoine, de l'histoire, de la biodiversité, des paysages culturels et des savoir-faire locaux.
- Création de la marque territoriale de certification des bonnes pratiques, de valorisation et de promotion de l'histoire, du patrimoine, de savoir-faire, de la gastronomie, de l'identité et des valeurs communes.
- Plan d'investissement de l'itinéraire : équipements d'art de vivre, signalétique 3.0, sécurité, la médiation technologique des Paysages Culturels...
- Plan de valorisation et de médiation des patrimoines et savoir-faire avec les arts créatifs et les TIC.

**PITA 3. Manufacture Bleue® d'innovation sociale et fabrique de territoire :** emploi, formations, nouveaux métiers, insertion par l'économie, expérimentation Territoires zéro chômeur de longue durée, espace de co-working, plateforme d'innovation et d'incubation, fabrication des aménagements, des décorations « esprit mer »...

**PITA 4. Parc Bleu® Nautique et Aquatique :** mise en tourisme bleu durable et innovante d'une offre collective, de services, de marketing, les bases nautiques, les ports, les sports, activités de bien-être, le développement des activités de pleine nature... Assistance et certification des entreprises engagées (formation).

**PITA 5. L'éco-gare :** plateforme multimodale de mobilité douce au service de l'expérience zéro émission de CO<sub>2</sub>. Assistance et certification des entreprises engagées.

**PITA 6. Structuration de la grande filière de l'économie bleue touristique durable :** plan marketing et de structuration d'un nouveau modèle de Destinations Bleues d'Excellence®. Assistance aux acteurs et entreprises, formation, transition écologique, numérique, marketing digital, expérientiel et sensoriel, attractivité en toutes saisons (offres services, évènements), internationalisation de l'offre des entreprises engagées et démarche de qualité à la certification : « adresse recommandée - formation » de sa Destination Bleue d'Excellence®.

La certification aux marques protégées à l'INPI : **Villes & Destinations Bleues d'Avenir - Destinations Bleues d'Excellence® - l'itinéraire Blue World Heritage®**, se concentre sur la promotion d'un mode de vie respectueux de la nature et de l'environnement marin, en proposant des activités, des produits et des services qui contribuent aussi à la préservation de la biodiversité marine. **Les 6 P.I.T.A** engagent la transition vers des villes et des territoires bleus d'avenir qui associent les notions de nouveau territoire de projet « Bleu » pour promouvoir les emplois d'avenir, un développement territorial respectueux de l'environnement marin, tout en valorisant les activités économiques et touristiques liées à la mer, son littoral, ses villes et ses Terroirs. Des villes qui se concentrent sur la promotion et la sauvegarde des océans et de la mer comme source d'inspiration. Des territoires plus durables et connectés à la nature et sa fragile biodiversité, qui mettent en œuvre la transition vers une ville bleue plus durable, résiliente et respectueuse de la qualité de vie et de l'environnement.